



Arrêté du Maire
Ville de Concarneau - Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

Giratoire Kériolet (RD 783) - Travaux Conseil Départemental

Service Voirie

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté temporaire n° 2021- 862

LE MAIRE de la Ville de Concarneau

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,
VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8, R.411-5 et R.417-10,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles, L.2213-1 et suivants,
VU, le Code de la Voirie Routière,
VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre des travaux du Conseil Départemental, sur le giratoire de Kériolet (RD 783), il convient de réglementer la circulation, dans l'intérêt de la sécurité routière et publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'accès et les sorties des Zones Commerciales de Kériolet et du Rhun seront interdits par le giratoire de Kériolet (RD 783) :

du lundi 15 au vendredi 19 novembre 2021

→ La circulation sera déviée par la rue de Kériolet.

ARTICLE 2 : Les signalisations de police seront mises en place par les services municipaux, conformément à la réglementation en vigueur .

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Mme La Directrice Générale des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à : Mme la Directrice des Services Techniques, aux services concernés.

A CONCARNEAU, le 9 novembre 2021

LE MAIRE
Marc BIGOT

10 NOV. 2021



Pour extrait certifié conforme,
A CONCARNEAU, le 9 novembre 2021

LE MAIRE
Marc BIGOT

10 NOV. 2021



Publication par voie d'affichage :
du au